

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS  
SÉANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 Septembre 2021 à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouwillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 14 Septembre 2021

Conseillers en exercice : 28

Présents : 20

Votants : 20

**Présents :**

Mesdames Catherine HERMAN – Annie LEROY - Brigitte MAHEU – Lynda FOURNIER (suppléante) – Carole DELANDE - et Messieurs Alain LETELLIER – Hervé VALLET – Christian GOUSPY – Jean-Sébastien DELAVILLE – Jean-Jacques THOMAS - Didier BOUILLIANT – Abdelafid MOKHTARI – Daniel CAUCHIES – Laurent CHEVALLIER – Eddie VANDENABEELE – Gérald COLLIN (suppléant) – François DOUTRELEAU (suppléant) - Hervé LEFEBRE - Francis NOEL – Jean-Pierre DUBOILLE (suppléant).

**Absents excusés :**

Madame Dominique MARGERIE

.Messieurs Claude DEPLECHIN, Hervé DE KONINCK, Emmanuel PIGEON, Denis VANHOUTTE, Olivier DUPUIS, Hervé LE MAREC, Christian NEVEU, Bruno CALEIRO, Francis PAULIAN, Benoît DAUTREMEPUIS, Patrick LOUVET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BLANCHET William est désigné secrétaire de séance.

**Délibération n°2021-13 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 22 Juin 2021**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Syndical du 22 Juin 2021.

**Délibération n°2021-14 – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2020 du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

**Délibération n°2021-15 – Budget Général DM 1**

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 qui est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de

5 638 250 Euros répartis comme suit :

5 138 250 00 €uros en section d'exploitation

500 000 00 €uros en section d'investissement

**Délibération n°2021-16 – Constitution d'un groupement de commandes – Prestations d'assurances**

Considérant,

Les marchés publics de prestations d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

La volonté de mutualiser les prestations d'assurances entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires,

Vu

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, une convention de groupement de commandes relatif à l'établissement d'un marché public pour des prestations d'assurances.

**Délibération n°2021-17 – Groupement de commandes – Titres Restaurants**

Considérant,

L'accord-cadre à bons de commande de fourniture de titres restaurant arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

La volonté de mutualiser la fourniture de titres restaurant entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, l'Office de Tourisme des Sablons en pays de Nacre et la Communauté de Communes des Sablons afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires,

Vu

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec la Communauté de Communes des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et l'Office de Tourisme des Sablons en pays de Nacre, une convention de groupement de commandes relatif à l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de titres restaurant.

**Délibération n°2021-18 – Groupement de commandes – Études Géotechniques**

Considérant,

L'accord-cadre à bons de commande pour des prestations d'études géotechniques arrivant à échéance le 31 décembre 2021,

La volonté de mutualiser les prestations d'études géotechniques entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et de mieux coordonner les interventions de chacune des collectivités,

Vu

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, une convention de groupement de commandes relatif à l'établissement d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations d'études géotechniques.

#### **Délibération n°2021-19 – Groupement de Commandes – Détection des Réseaux**

Considérant,

L'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de détection des réseaux arrivant à échéance le 31 décembre 2021 et n'étant reconduit,

La volonté de mutualiser les prestations de détection des réseaux entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et de mieux coordonner les interventions de chacune des collectivités,

Vu,

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Eau Potable, une convention de groupement de commandes relatif à l'établissement d'un accord-cadres à bons de commande pour des prestations de détection des réseaux.

#### **Délibération n°2021-20– Groupement de Commandes – Travaux courants d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales**

Considérant,

La volonté de mutualiser les travaux courants d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales entre le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et la Communauté de Communes des Sablons afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et de mieux coordonner les interventions de chacune des collectivités,

Vu

Les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

Le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Communauté de Communes des Sablons et le Syndicat Mixte d'Eau Potable, une convention de groupement de commandes relatif à l'établissement d'un accord-cadres à bons de commande pour les travaux courants d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales.

#### **Délibération n°2021-21– Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie – remplacement et optimisation de l'installation de deshydratation des boues – STEP de Villeneuve les Sablons**

Vu le projet de remplacement et d'optimisation de l'installation de deshydratation des boues de la station d'épuration de Villeneuve les Sablons,

Considérant que ces travaux estimés à 670 000 €uros génèrent des économies d'énergie et qu'à ce titre une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation des travaux de remplacement et d'optimisation de l'installation de déshydratation des boues de la STEP de Villeneuve les Sablons.

**SOLLICITE** une aide financière au taux maximum pour cette opération auprès de l'agence de l'eau seine normandie.

**Délibération n°2021-22– Rattrapage des redevances d'assainissement sur les consommations des abonnés non-assujettis**

Considérant que certains abonnés bénéficiant du service d'assainissement collectif n'ont pas été facturés du fait d'une erreur de transmission d'informations de raccordement au réseau entre le délégataire assainissement et le délégataire eau potable,

Considérant qu'à ce titre un rattrapage des redevances d'assainissement peut être appliqué,

Considérant toutefois que ce rattrapage pourrait être difficile à supporter financièrement pour certains ménages,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une application du rattrapage des redevances d'assainissement sur les consommations des abonnés non-assujettis uniquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**CHARGE** le délégataire des réseaux eau potable d'appliquer ce rattrapage.

Le procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2021 est composé des 10 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-13** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 22 juin 2021
- **Délibération n°2021-14** – Rapport sur le prix et la qualité du service 2020
- **Délibération n°2021-15** – Budget Général DM 1
- **Délibération n°2021-16** – Groupement de commandes – prestations d'assurances
- **Délibération n°2021-17** – Groupement de commandes – titres restaurants
- **Délibération n°2021-18** – Groupement de commandes -études géotechniques
- **Délibération n°2021-19** –Groupement de commandes – détection des réseaux
- **Délibération n°2021-20** – Groupement de commandes - travaux courants d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales
- **Délibération n°2021-21** – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie – remplacement et optimisation de l'installation de déshydratation des boues – STEP de Villeneuve les Sablons
- **Délibération n°2021-22** –Rattrapage des redevances d'assainissement sur les consommations des abonnés non-assujettis

